



Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) – Liste de vérification

Athlètes transgenres

Substances interdites : testostérone, spironolactone

CANADIAN CENTRE
FOR ETHICS IN SPORT

CENTRE CANADIEN
DANS LE SPORT
POUR L'ÉTHIQUE

201-2723 chemin Lancaster Rd
Ottawa ON Canada K1B 0B1
Tél/Tél + 1 613 521 3340
+ 1 800 672 7775
Fax/Télé + 1 613 521 3134
info@cces.ca www.cces.ca

Cette liste de vérification vise à guider l'athlète et son médecin dans les exigences à l'égard d'une demande d'AUT. La demande doit comprendre le formulaire rempli et le dossier médical confirmant le diagnostic et l'ordonnance. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir tous les éléments obligatoires inscrits sur la liste de vérification, veuillez demander au médecin traitant d'expliquer pourquoi.

Le comité d'AUT du CCES étudiera la demande complète et le dossier médical afin d'évaluer si les critères du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) sont satisfaits. L'octroi de l'AUT n'est pas garanti.

Si la demande n'est pas accompagnée du dossier médical complet, le CCES indiquera les documents manquants à l'athlète et lui demandera de les transmettre.

Remarque : l'athlète doit confirmer son admissibilité à participer aux compétitions dans son sport.

<input type="checkbox"/> Formulaire de demande d'AUT :
<input type="checkbox"/> Toutes les sections remplies doivent être remplies et lisibles.
<input type="checkbox"/> Tous les renseignements doivent être fournis en français ou en anglais.
<input type="checkbox"/> Le médecin prescripteur doit apposer sa signature.
<input type="checkbox"/> L'athlète doit signer toutes les sections pertinentes.
<input type="checkbox"/> Une lettre du médecin prescripteur attestant que l'athlète a été vu au cours de l'année (voir l'exemple à l'annexe 1).
<input type="checkbox"/> Les rapports médicaux doivent comprendre :
<input type="checkbox"/> L'historique médical : attestation d'une évaluation médicale complète avant le début du traitement, description de tout traitement antérieur partiellement ou totalement réversible.
<input type="checkbox"/> Rapport d'un endocrinologue sur l'instauration du traitement actuel.
<input type="checkbox"/> L'interprétation de l'historique médical, du tableau clinique et du rapport de l'endocrinologue par un médecin qui prodigue régulièrement des soins aux personnes transgenres.
<input type="checkbox"/> La testostérone et la spironolactone prescrites (les deux sont interdites en permanence), ainsi que la dose, la fréquence et la voie d'administration.
<input type="checkbox"/> L'attestation du suivi ou de la surveillance de l'athlète par un médecin compétent, comprenant des dosages réguliers de la testostérone pour les renouvellements.
<input type="checkbox"/> Les résultats des tests diagnostiques doivent comprendre une copie de ce qui suit :
<input type="checkbox"/> Analyses de laboratoire : dosages réguliers de testostérone depuis le début du traitement (y compris la méthode ou l'épreuve utilisée).
<input type="checkbox"/> Renseignements complémentaires fournis :
<input type="checkbox"/> Protocole opératoire, le cas échéant.

Pour plus amples renseignements sur le SIAUT de l'AMA ainsi que sur la documentation requise, veuillez consulter les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins sur les sportifs transgenres de l'AMA](#).